

---

# Accueil des familles ukrainiennes déplacées

## Quelques contacts utiles

---



### Préfecture du Loiret

Adresse pour transmettre le dossier de demande d'autorisation provisoire de séjour

[pref-ukraine@loiret.gouv.fr](mailto:pref-ukraine@loiret.gouv.fr)

### Site de l'ambassade de France en Ukraine

Avant toutes démarches administratives, nous vous recommandons de consulter notre site internet.

39, rue Reitarska

1901 Kiev

Tel : +380 44 590 36 00

<https://ua.ambafrance.org/>

### IMANIS

02.38.69.82.41

<https://ukraine.imanis.fr/>

### AIDAPHI

71 avenue Denis Papin

CS 80123

45803 Saint Jean de Braye Cedex

Tél: 02.38.24.14.40

### Scolaire

1er degré : l'inscription en école maternelle et élémentaire est de la compétence du maire. Les directeurs d'école sollicités par les familles accompagneront celles-ci dans leurs démarches d'inscription auprès de la mairie.

2nd degré : l'affectation en collèges et lycées publics est de la compétence du Directeur Académique des services de l'Education Nationale et les démarches devront être faites auprès de ses services.

Les familles, accompagnées devront prendre contact :

- avec la division de la vie des élèves ([divel45@ac-orleans-tours.fr](mailto:divel45@ac-orleans-tours.fr) ou 02.38.24.29.81) pour les jeunes de moins de 16 ans ;
- avec le service de l'information et d'orientation ([ce.iio45@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.iio45@ac-orleans-tours.fr) ou 02.38.24.29.96) pour ceux de plus de 16 ans.

### Accueil des mineurs non accompagnés

Didier Roch – [didier.roch@loiret.fr](mailto:didier.roch@loiret.fr) ou Maud Michel – [maud.michel@loiret.fr](mailto:maud.michel@loiret.fr) au 02.38.25.45.46

### Ordre des avocats

En cas de situation juridique complexe (démarche administrative, droit des étrangers...), l'ordre des avocats recevra vos appels au 02.38.53.49.49 (du lundi au jeudi de 14h à 17h et de 9h à 12h le vendredi).

## **Association Agréée de Sécurité Civile (AASC)**

Pour un bilan sanitaire et médical et la fourniture d'un kit de première nécessité :

Croix Rouge - 06 60 32 15 83

FFSS - 02 46 91 06 45

## **Santé**

Le dispositif d'accès aux soins est rappelé sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) :

<https://www.ameli.fr/assure/actualites/l-assurance-maladie-active-ses-dispositifs-d-access-aux-droits-et-aux-soins-aupres-des-ukrainiens>

- **Prise en charge des tests de dépistage Covid-19 pour les ressortissants Ukrainiens**

Les tests de dépistage du Covid-19 réalisés par les ressortissants ukrainiens, y compris lorsqu'ils sont réalisés sans prescription médicale pour des personnes ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, sont intégralement pris en charge par l'assurance maladie obligatoire, sur présentation au laboratoire ou en pharmacie d'officine du document justifiant du bénéfice de la « protection temporaire ». Cette prise en charge des tests est applicable jusqu'au 31 mai 2022.

- **Prise en charge des tests de dépistage Covid-19 pour les ressortissants français en provenance d'Ukraine ou de Russie**

Les ressortissants français rapatriés d'Ukraine ou de Russie, ainsi que les membres de la famille qui les rejoignent ou les accompagnent, de retour en France, pourront bénéficier de droits immédiats à l'Assurance Maladie.

Pour cela, ils doivent contacter la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de leur lieu d'hébergement en France.

Les tests de dépistage du Covid-19 réalisés par les ressortissants français rapatriés d'Ukraine ou de Russie, y compris lorsqu'ils sont réalisés sans prescription médicale pour des personnes ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, sont intégralement pris en charge par l'assurance maladie obligatoire, sur présentation au laboratoire ou en pharmacie d'officine d'une attestation sur l'honneur. Cette prise en charge des tests est applicable jusqu'au 31 mai 2022.

## **FAQ sur l'accueil des réfugiés ukrainiens**

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/dossiers/situation-en-ukraine/foire-aux-questions-accueil-des-refugies-ukrainiens>

## **Compte bancaire et monnaie**

La banque de France a mis en place une FAQ sur les questions fréquentes en matière de devises et de création de compte bancaire :

<https://particuliers.banque-france.fr/crise-ukrainienne-reponses-aux-questions-les-plus-frequentes>

## **Transport et déplacements des réfugiés Ukrainiens**

La SNCF explique selon quelles modalités les réfugiés ukrainiens peuvent voyager gratuitement : <https://www.sncf.com/fr/groupe/gratuite-trains-refugies-ukrainiens>

Pour les bénéficiaires de la protection temporaire, les déplacements en TGV, en TER et dans les transports interurbains (bus et train) sont gratuits.

Pour se voir délivrer un billet gratuit dans les transports Rémi : les personnes doivent présenter au guichet ou en agence avec :

- Une carte d'identité Ukrainienne
- Ou un passeport Ukrainien
- Ou le pass « Help Ukraine » délivré par la compagnie nationale de transport allemande, la Deutsche Bahn, est désormais reconnu par la France

Une remise de masques est effectuée par le personnel d'escale ou de bord si nécessaire en rappelant le port du masque obligatoire à bord des trains tout au long du voyage.

## **Devenir bénévole**

Les ressortissants ukrainiens qui souhaiteraient aider à l'organisation de collectes et autres initiatives d'accompagnement en France ou menées à l'étranger peuvent se faire connaître auprès des associations locales ou même s'inscrire sur le site « [jeveuxaider](#) » :

## **Faire un don d'argent**

### **Le Comité international de la Croix-Rouge**

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge lance un appel à dons financiers pour venir en aide aux personnes touchées par le conflit en Ukraine.

Vous pouvez faire un don :

- par carte bancaire ou Paypal sur le site du [Comité international de la Croix-Rouge](#) :
- par chèque à l'ordre de « La Croix-Rouge française – Conflit Ukraine 2022 » à envoyer à l'adresse Croix-Rouge française, CS 20011 - 59895 Lille cedex 9.

### **L'ONG Care International**

L'ONG humanitaire Care International propose un [formulaire en ligne de dons d'urgence à l'Ukraine](#) pour apporter une aide d'urgence aux populations et aux réfugiés.

### **L'Unicef**

L'Unicef a un besoin urgent de financement pour répondre rapidement aux besoins essentiels des enfants et atténuer leurs souffrances afin de leur permettre l'accès à l'eau, aux soins de santé, à l'éducation et à la protection. Pour faire un [don sur le site Unicef.fr](#) .

### **L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés**

Le HCR, agence de l'[ONU](#) pour les réfugiés dans le monde, a déclaré une situation d'urgence de niveau 3 pour la crise en Ukraine, correspondant au niveau le plus élevé. Déjà présent sur le terrain en Ukraine, le HCR a renforcé ses opérations en Ukraine et dans les pays voisins, pour y acheminer

ressources, personnel et articles de secours sur place pour venir en aide aux familles ukrainiennes qui ont fui dans les pays frontaliers.

Pour la soutenir, vous pouvez faire un don :

- par carte bancaire ou virement Paypal sur le site [Donner.unhcr.org](#)
- par chèque à l'ordre « UNHCR - L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés » à envoyer à l'adresse UNHCR - L'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, 226 boulevard Voltaire, 75011 Paris.

### **L'Aide médicale et caritative France-Ukraine**

Créée en 2014, l'association Aide médicale et caritative France-Ukraine assure l'envoi de convois d'aide humanitaire, des soins aux blessés, des échanges de savoir-faire médical, une aide psychologique et organise des colonies de vacances pour les enfants orphelins.

Pour la soutenir, vous pouvez faire un don :

- par carte bancaire sur le site [HelloAsso](#) ;
- par chèque à l'ordre de « AMC FRANCE-UKRAINE » à envoyer à l'adresse AMC France-Ukraine, 17 rue Saint-Exupery, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse.
- par virement sur le compte de l'association : [Télécharger notre RIB](#) . Veuillez nous envoyer vos coordonnées ou Kbis à l'adresse : [amc@ukr.fr](mailto:amc@ukr.fr) avec intitulé « Reçu pour virement ».

### **Médecins sans frontières**

Les équipes de Médecins Sans Frontières sont présentes dans les pays limitrophes de l'Ukraine et cherchent à faire entrer du matériel médical et du personnel. À l'intérieur du pays, les équipes mettent en place un dispositif d'urgence pour intervenir auprès des populations victimes du conflit dans les zones les plus affectées.

Vous pouvez faire un don au [fonds d'urgence](#) .

### **Le Secours populaire**

Depuis sa création en 1945, le Secours populaire vient en aide aux populations victimes de la précarité, de la pauvreté, des catastrophes naturelles et des conflits en France et sur tous les continents.

Le Secours populaire lance un appel aux [dons d'urgence à l'Ukraine](#) .

### **La Fondation de France**

La Fondation de France lance un [appel à la générosité](#) pour soutenir les centaines de milliers de personnes affectées par le conflit. Elle va aider notamment les associations implantées localement en Pologne et en Roumanie à apporter leur soutien aux familles contraintes de quitter le pays.

Par ailleurs, vous pouvez consulter la liste des associations et ONG mobilisées sur le site « [Support Ukraine](#) ».